

CA11 08 0691

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le 22 septembre 2011, à 8 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Le conseiller de Ville : Francesco Miele
Aref Salem

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA11 08 0692

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 septembre 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0693

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113475003 relatif à une subvention totale de 85 900 \$ répartie entre cinq organismes sportifs.

ATTENDU le support financier accordé à l'association depuis plusieurs années;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 85 900 \$ aux cinq organismes ci-après énumérés, et de répartir la subvention totale comme suit :

ORGANISME	MONTANT
Club de soccer mineur de Saint-Laurent inc.	20 500 \$
Comité de Ringuette Saint-Laurent inc.	3 000 \$
Association de football amateur de Saint-Laurent	9 300 \$
Club de baseball Saint-Laurent inc.	7 500 \$
Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc.	45 600 \$

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA113475003 :85 900 \$).

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0694

ATTENDU que la combustion du bois émet plusieurs types de polluants dans l'atmosphère dont certains sont cancérigènes et toxiques;

ATTENDU que le chauffage au bois constitue l'une des principales sources de particules fines au Canada;

ATTENDU que plusieurs efforts ont été consentis afin d'encadrer les activités urbaines et industrielles afin de diminuer la présence de particules fines dans l'air ambiant mais que peu de choses ont été réalisées pour encadrer l'utilisation du bois comme combustible;

ATTENDU que les particules fines sont responsables de la majorité des journées de mauvaise qualité de l'air à travers le pays;

Le 22 septembre 2011

ATTENDU que les particules fines causent des problèmes locaux de mauvaise qualité de l'air;

ATTENDU que les particules fines ont des effets nocifs importants sur la santé des citoyens puisqu'elles pénètrent profondément dans le système respiratoire;

ATTENDU que des économies considérables pourraient être réalisées en soins de santé si les concentrations de particules fines dans l'air ambiant étaient réduites;

ATTENDU qu'une présentation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal effectuée devant la Chambre des communes en février 2007, basée sur une étude du « California Air Resources Board », a clairement établi que chaque dollar investi afin de diminuer les impacts des polluants de l'air et des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'environnement et sur la santé rapporte trois dollars en bénéfices sanitaires;

ATTENDU que l'air n'a pas de frontière;

ATTENDU que les forêts urbaines peuvent être menacées par des insectes envahisseurs contenus et transportés dans le bois de chauffage;

ATTENDU qu'il existe sur le marché des technologies plus propres utilisant des combustibles tels que le gaz, les granules et l'électricité;

ATTENDU que ces appareils offrent une efficacité énergétique accrue par rapport aux équipements en usage;

ATTENDU qu'un programme de retrait ou de remplacement des appareils de chauffage au bois permettrait de réduire les impacts du chauffage au bois sur l'environnement et la santé des citoyens;

ATTENDU que certains programmes de remplacement ont été réalisés avec succès dans certaines localités et que d'autres initiatives de ce type sont requises afin d'améliorer la qualité de l'air;

ATTENDU que la réalisation d'un tel programme nécessite des investissements considérables;

ATTENDU que la réussite d'un tel projet repose sur l'adoption de règles bien définies;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le maire d'arrondissement Alan DeSousa, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander à la Fédération canadienne des municipalités d'élaborer un plan d'action afin d'encadrer l'utilisation du bois comme combustible ainsi que de faire les démarches nécessaires auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir les sommes requises à la mise en place d'un programme de remplacement des appareils qui utilisent le bois comme combustible.

ADOPTÉ.

CA11 08 0695

ATTENDU que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a déposé le 26 août dernier son projet de budget d'exploitation 2012, pour consultation auprès des municipalités de son territoire;

ATTENDU que ce document prévoit une révision de la grille tarifaire métropolitaine et des limites des zones tarifaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal, notamment pour limiter le territoire de la zone tarifaire 1 à un rayon de 8 km du centre-ville ;

ATTENDU que ces changements pénaliseront particulièrement les usagers montant aux gares de LaSalle, Lachine, Montpellier (arrondissement de Saint-Laurent) et Chabanel (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), qui subiront en janvier 2012 une hausse de 21 % du tarif mensuel adulte TRAM ;

ATTENDU que ces changements pénaliseront également les futurs usagers du train de l'Est montant aux gares Ahuntsic, Sauvé et Montréal-Nord ;

ATTENDU que ces changements seront particulièrement pénalisants pour les étudiants de plus de 18 ans, qui bénéficient d'un rabais moindre sur les titres métropolitains que sur celui des titres de la STM ;

ATTENDU que l'introduction des titres TRAIN dans les zones 1, 2 et 3 seront peu attractifs pour les Montréalais qui utilisent aussi fortement les services du métro et des autobus de la STM et devront donc continuer à utiliser les titres TRAM ;

Le 22 septembre 2011

ATTENDU que les titres TRAIN constituent un recul par rapport au principe d'intégration tarifaire multimodale et introduisent des distorsions dans les choix de modes de transport qui pénaliseront financièrement la STM ;

ATTENDU que les citoyens montréalais contribuent déjà grandement, par le biais de leurs taxes municipales, aux coûts des trains de banlieue, avec, entre 2007 et 2012, une hausse des contributions de Montréal de 48 % au fonds d'exploitation des trains de banlieue et de 53 % au fonds métropolitain d'immobilisations ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De s'opposer au changement des limites des zones tarifaires de l'Agence métropolitaine de transport et l'inviter à préserver les limites actuelles des zones tarifaires sur son territoire ;
- 2.- De demander à l'AMT d'intégrer une notion d'équité dans les arrondissements desservis par plus d'une gare en assurant que le tarif le plus avantageux s'applique dans l'arrondissement concerné.

ADOPTÉ.

CA11 08 0696

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-47 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152078).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-47 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 3 octobre 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

CA11 08 0697

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950021 relatif à l'abolition et à la création de postes et de banques d'heures.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition et à la création de postes et de banque d'heures dans différentes unités;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :
 - la création du poste permanent de dessinateur;
 - l'abolition du poste temporaire de dessinateur (emploi 33824).
- 2.- D'autoriser, à la Division des permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :
 - la création du poste permanent d'agent technique en génie civil - eaux et égouts;
 - l'abolition du poste temporaire d'agent technique en génie civil - eaux et égouts (emploi 45086).
- 3.- D'abroger la résolution CA11 080534 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2001 et autorisant la création d'un poste permanent d'agent technique en aqueduc et drainage (emploi 754320) et l'abolition du poste temporaire d'agent technique en génie civil (emploi 754330) à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

Le 22 septembre 2011

- 4.- D'autoriser, à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics :
- la création du poste permanent d'inspecteur horticulture et arboriculture;
 - l'abolition du poste temporaire d'inspecteur horticulture et arboriculture (emploi 48313).
- 5.- D'autoriser, à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics :
- l'abolition du poste permanent de préposé télécommunications (emploi 41427);
 - la création d'une banque de 1820 heures.
- 6.- D'autoriser, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs :
- la création du poste permanent de technicien en ressources humaines;
 - l'abolition du poste permanent de secrétaire d'unité administrative (emploi 17243).
- 7.- D'autoriser, pour l'équipe Projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif, de la Direction d'arrondissement :
- la création du poste permanent de secrétaire d'unité administrative;
 - l'abolition du poste temporaire de secrétaire d'unité administrative (emploi 40037).

ADOPTÉ

CA11 08 0698

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

CA11 08 0699

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 08 h 50.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire